

LE SPECTATEUR

DE

L'ORIENT.

Livr. 70. 10/22 Juillet 1856.

Le Morning-post et la Grèce.

—000—
 Nous lisons dans ce journal,

« J'ai de nouveau reçu des journaux et la correspon-
 » dance d'Athènes du 28 Mai. Ces informations ainsi que
 » certaines intrigues, qui ont lieu à Paris et à Londres,
 » me prouvent que *la cour du Roi Othon, emploie tous*
 » *les moyens possibles, pour présenter la situation de la Grèce*
 » *sous un faux jour.* La presse Anglaise et la presse Fran-
 » çaise ont pris l'engagement, (ainsi qu'il est facile de le
 » faire) de déclarer les actes de brigandage qui ont été si-
 » gnalés dans les journaux Grecs, et dans la correspon-
 » dance du *Morning-post*, comme *des exagérations.*

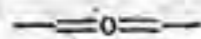
» La prospérité de la Grèce qui s'est accidentellement
 » développée durant la guerre contre la Russie, doit être
 » considérée comme un résultat de la sagesse des con-

» seillers du Roi; et le brigandage créé par les hommes
 » qui ont été aux gages du gouvernement grec, pour révol-
 » ter la Thessalie, doit être attribué aux frontières des deux
 » Etats. Je trouve dans un des derniers numéros de la
 » *Minerve*, la confirmation d'un fait mentionné, il y a
 » quelque temps, par le *Morning-post*, c'est-à-dire, que
 » les autorités avaient reçu l'ordre de ne pas faire mention
 » dans leurs rapports officiels, des actes de brigandage qui
 » ont lieu, mais d'en informer le gouvernement par des
 » rapports confidentiels. C'est avec un pareil régime in-
 » térieur et l'emploi du mensonge au dehors, que l'on
 » cherche à influencer le public européen et à empê-
 » cher que l'attention de l'Europe ne se porte sur la
 » Grèce. Mes lettres me disent aussi que le général Church,
 » qui exerce une grande influence sur le parti constitu-
 » tionnel, a eu une audience du Roi, dans le but de lui
 » suggérer l'idée d'une modification dans le ministère
 » grec, et de lui faire adopter une politique propre à
 » engager les troupes Anglo-Françaises à se retirer; mais
 » il a entièrement échoué dans sa mission. Il paraît que
 » l'influence Allemande prévaut, et qu'elle a été tout der-
 » nièrement renforcée par M^r Blondel, le ministre de
 » Belgique. Les ministres de France et d'Angleterre, ac-
 » crédités auprès de la Cour d'Athènes, ont reçu des dé-
 » pèches de leurs gouvernements respectifs, dont le ton
 » est dit-on, très ferme; on dit aussi que la *Camarilla* a
 » envoyé de l'argent aux chefs des brigands pour les enga-
 » ger à se disperser (*).

(*) Dans un autre article, le *Morning-post*, affirme avec beaucoup d'aplomb, que le gouvernement grec n'a fait pendre quelques brigands, que parce qu'il y a été poussé par la pression extérieure.

» Ceci doit sembler un étrange moyen de répression
 » du brigandage; mais il n'est cependant pas nouveau,
 » car il a été adopté par quelques gouvernements de l'I-
 » talie, qui ont même, en de certaines occasions, pen-
 » sionné ces misérables.

» Il paraît à n'en pas douter, que la Cour est alarmée
 » de la publicité qui est donnée à sa mauvaise adminis-
 » tration et à son imprudente hostilité contre la France
 » et l'Angleterre. On cherche maintenant à apporter un
 » remède à cette faute. Les gouvernements d'Angleterre
 » et de France tâchent de remédier à un état de cho-
 » ses, qui les a forcés à occuper la Grèce militairement,
 » dans le but seul de contribuer à la prospérité de la
 » nation grecque, au maintien de sa constitution et à la
 » consolidation de leur légitime influence sur l'Orient.
 » Aucun honnête homme Anglais, ne saurait être favo-
 » rable à la cour de Grèce, et il est oiseux de vouloir trou-
 » ver des excuses à un système gouvernemental, qui, im-
 » pose encore la nécessité d'une occupation étrangère.»



Ayant depuis long temps adopté le système de n'op-
 poser que le silence le plus absolu, à des injures ou à de
 vagues accusations, nous avons été naturellement por-
 tés, en parcourant l'article précité du *Morning-post*, à
 résumer d'abord, et à coordonner dans notre esprit, les
 différents chefs d'accusation formulés par ce journal con-
 tre la Grèce.

Or, après avoir consciencieusement recherché l'exis-
 tence ou la réalité des faits sur lesquels le *Morning-
 post* a fondé son nouveau réquisitoire contre la Grèce,

nous avons été amenés à conclure, que tous les faits relatés par son correspondant, dans le but de dénigrer la Cour et la nation hellénique, sont entièrement controuvés; aussi n'aurons-nous qu'à les signaler à l'attention de nos lecteurs, pour en démontrer la fausseté.

Quelle est en effet l'argumentation du *Morning-post* ?

Considérant, dit-il, « que le brigandage (car c'est là aujourd'hui le cheval de bataille de nos détracteurs) a été créé par des hommes que le gouvernement grec avait salariés pour révolter la Thessalie. »

« Que les autorités grecques ont reçu l'ordre de ne point faire mention dans leur rapports officiels, des méfaits qui ont lieu dans le Royaume, mais d'en informer le gouvernement par des rapports confidentiels. »

Que « la Camarilla (vu sans doute, ses rapports intimes avec les bandits,) a envoyé de l'argent à leurs chefs pour les engager à se disperser, » il conclut que la prolongation de l'occupation étrangère est encore nécessaire. Tel est en substance l'article du *Morning-post*, qui certes aurait été bien sérieux, s'il ne lui manquait pas une chose très essentielle, la vérité.

1^o Il n'est nullement vrai que les bandits qui infestent dans ce moment la Grèce continentale, n'exercent le brigandage que depuis 1854. Au contraire, tout le monde en Grèce, connaît l'époque à laquelle ces malfaiteurs se séparèrent de la société pour lui faire une guerre ouverte, et les motifs tout personnels qui les poussèrent dans la voie du crime et de la perversité (*).

(*) Belouliá, Zaphiri et Calabaliki exerçaient le brigandage bien avant 1854; et quant à Davoli personne n'ignore en Grèce, qu'après le vol de menu bétail, il y a à peu près deux ans, il se livra au brigandage pour échapper aux poursuites de la justice.

2^o Il n'est nullement vrai, que les autorités grecques aient jamais reçu l'ordre de ne point faire mention dans leurs rapports officiels, des méfaits qui ont lieu dans le Royaume; car dans un pays où la liberté de la presse est absolue, où aucune restriction n'a été mise à la libre manifestation de la pensée, où enfin des consuls étrangers établis dans les principales villes du Royaume, pourraient témoigner de l'état intérieur de ses provinces, le gouvernement aurait agi contre ses propres intérêts, s'il avait pris le parti de nier des faits attestés par tout le monde.

3^o Il est aussi absurde que ridicule de déclarer que la Camarilla, cette puissance occulte, qui n'a point existé et qui ne pourrait jamais exister en Grèce, que la Camarilla disons-nous, se trouve en relation d'affaires avec les bandits, et leur envoie même de l'argent pour les disperser.

Des fables de cette nature pourraient peut-être donner le change à quelques lecteurs du *Morning-post*, qui ne pensent à la Grèce que lorsque ce journal se donne la peine de la leur rappeler; mais en Grèce, elles ne font que provoquer le rire des personnes qu'on a eu l'intention d'offenser.

Nous ne voulons pas terminer cette courte réponse aux nouvelles accusations du *Morning-post*, sans déclarer encore, qu'il est absolument faux que toute la Grèce soit infestée par le brigandage; tout au contraire, l'île d'Eubée, ainsi que l'Acarnanie, c'est à dire, les deux départements les plus exposés aux incursions des malfaiteurs en sont entièrement purgés; nous ajouterons même, qu'eu égard à la saison qui favorise leurs attentats, et l'état d'anarchie dans lequel se trouvent plongées les pro-

vinces limitrophes de la Grèce, le nombre des brigands, n'a jamais été aussi peu considérable sur la ligne des frontières que dans ce moment-ci.

Nous ferons également remarquer que la poursuite des brigands se fait partout avec la plus grande énergie (*) et que le gouvernement grec n'a nullement besoin d'une pression étrangère, pour poursuivre des actes qui portent une atteinte aussi grave, à l'ordre, à l'honneur et à la sécurité de l'État.

Le *Morning-post* fait supposer qu'il existe à Athènes, une Camarilla active, intrigante et corrompue, exerçant son influence en dehors des pouvoirs constitués; quant à nous, nous ne connaissons en Grèce que deux influences prépondérantes, ou bien deux ordres d'intérêts également légitimes, permanens et incontestables; ceux de la nation, qui comprend parfaitement bien ses intérêts, mais qui les poursuit avec toute la modération que lui impose une longue et douloureuse expérience, de la nation qui par son attachement inviolable à sa foi, à ses traditions, à ses croyances, a su, à travers les vicissitudes de sa destinée, conserver les traits originels de sa propre physionomie, et ceux de la monarchie, qui est en même temps le gage le plus sûr de la paix publique, et le palladium de notre indépendance, et à la quelle tout grec, honnête homme, est aussi sincèrement dévoué qu'à sa patrie. En-dehors de ces deux éléments essentiels, de ces deux éléments constitutifs de notre existence politique, on voit bien s'agiter, se débattre un petit nom-

(*) Les bandes de Daveli et de Zaphiri, entamées dans plus d'un engagement et poursuivies sans relâche, ont été entièrement expulsées de la Mégare et de l'Attique.

bre de coteries, ayant leurs vues particulières, voguant comme de faibles esquifs, sans boussole, partout où le vent des spéculations politiques les mène; mais ces coteries, dont l'effectif subit incessamment un mouvement de hausse ou de baisse, qu'elles se parent du titre passablement prétentieux de parti constitutionnel, ou de parti national, ou qu'elles se mettent bénévolement sous le patronage de quelque grande puissance, loin de s'approcher du but vers le quel se portent la monarchie et la nation, ne font que s'en éloigner de plus en plus.

Le *Morning-post* a plus d'une fois essayé d'insinuer dans l'esprit de ses lecteurs, que l'état de la Grèce est stationnaire ou rétrograde; s'il voulait cependant mettre de côté toute prévention, il reconnaîtrait avec nous, que cette contrée, malgré les circonstances extérieures qui lui sont défavorables, se trouve sous tous les rapports en voie de progrès; l'instruction se répand dans toutes les classes de la société, son expérience politique augmente, ses villes s'étendent et se multiplient, son commerce se développe, les voies de communication s'améliorent; les entreprises industrielles, l'esprit d'association, le crédit, toutes les forces vives d'une nation affranchie de castes et de privilèges, concourent aux progrès de cette société, qu'on a essayé, ab irato, de représenter comme une société incorrigible.

Sans doute, notre administration est encore bien défectueuse, et quel est le pays, fût-il même des plus riches et des plus civilisés de l'Europe, dont l'administration soit à l'abri de tout reproche? mais la manière de faire disparaître ces imperfections, n'est pas celle d'accabler la nation grecque d'outrages tous les jours répé-

tés, de crier à l'anarchie et au désordre, lorsque tout le pays jouit du calme le plus parfait, et d'étourdir son gouvernement par des reproches immérités.

En agissant ainsi, on aggrave une situation qu'on voudrait voir améliorée, et loin de contribuer au raffermissement de l'ordre en Grèce et au développement pacifique de ses forces et de ses ressources, on encourage involontairement, les manœuvres d'un petit nombre de mécontents, qui voulant à tout prix et par tous les moyens, s'emparer d'un pouvoir éphémère, profitent des mauvaises dispositions du dehors, pour répandre l'inquiétude dans les esprits, et pour égarer l'opinion publique par des nouvelles fausses et mensongères, dont l'appréciation échappe entièrement à notre compétence.

Heureusement, cette coterie composée de quelques ambitieux anonymes, est bien peu nombreuse, et aucun homme d'état grec, quelles que soient d'ailleurs ses opinions personnelles sur la marche de notre administration, ne voudra partager la solidarité d'un système d'opposition, qui est à la fois une offense à la société et aux règles les plus vulgaires de la morale publique.

Malgré ces considérations, nous dirons au *Morning-post*, que s'il désire contribuer pour sa part « à la prospérité de la nation grecque, au maintien de sa constitution et à la consolidation de la légitime influence des puissances occidentales sur l'Orient » il doit bien se garder d'éveiller par la violence de ses articles, les mauvais instincts de ceux qui ne visent qu'à la satisfaction d'un égoïsme aussi mesquin qu'étroit. Un honnête Anglais ne saurait être favorable, dit le *Morning-post* à la Cour de Grèce; nous dirons aussi pour notre part, qu'un honnête

Anglais, aurait beau nous en vouloir, il ne pourrait jamais conserver de l'estime pour des gens, qui pour apporter des entraves à la marche du gouvernement, dénigrent leur patrie et ne craignent pas, par des critiques mal fondées et des assertions mensongères, de la livrer à l'animadversion et au mépris du monde civilisé.

Le *Morning-post* touche enfin la question de la légitime influence que les puissances occidentales doivent exercer sur la Grèce; cette influence est réelle, elle est puissante, elle se manifeste par des signes visibles, dans nos lois, dans nos institutions, dans notre organisation sociale, dans nos mœurs; mais c'est une erreur de croire qu'elle pourrait se maintenir par d'autres moyens, que ceux au prix desquels elle a été acquise. L'influence acquise par de grands bienfaits, ne saurait se maintenir par des outrages ou des diffamations. Si le *Morning-post* croit que la bienveillance et la justice qu'on témoigne à la Turquie, dont la situation n'est plus un secret pour personne, sont de trop pour la Grèce, ce qu'il veut appeler de l'influence ne sera en réalité que la supériorité de la force; or, contre la force, le faible n'a qu'un de ces deux partis à prendre, se taire, ou protester.

S.

La poésie populaire en Grèce (*).

CHAPITRE I.

Chants cléptiques.

« Celui qui ne craint point les tyrans,
 » qui vit libre dans le monde, met son hon-
 » neur, sa gloire, sa vie dans son sabre. »
 (Inscription du sabre de Kontogbiannis).

Notre croyons qu'il n'y a point de consolation plus sublime pour la postérité que de s'élever à une hauteur historique, et de suivre de là d'un pieux regard, les longs et tortueux détours d'une nationalité égarée qui cherche à se reconnaître. Chaque page du livre qui raconte les péripéties d'un peuple appelé à de meilleures destinées, porte l'empreinte du doigt du tout Puissant ; chaque matinée de la vie de ce peuple est signalée par un miracle.

Tournez les yeux sur cette terre de malheurs et de foi, qui changea si souvent de nom en Orient, et voyez combien de conquérants l'ont foulée depuis l'occupation Macédonienne ! Quelle perspective tortueuse et désolante ne présente-t-elle pas pour la civilisation humaine, dès le premier instant de l'invasion Ottomane ! Et néanmoins, en combien peu de temps ne passe-t-elle pas d'un extrême désespoir à l'espoir de se relever, à l'espoir de revendiquer un jour ses droits à la vie !

Tandis que les provinces de la monarchie de Constan-

(*) Voir le Spectateur de l'Orient du 10/22 Juin.

tin sont, jusqu'aux murs de la capitale, la proie du dévastateur le plus inexorable, tandis que la religion, la vie, la fortune, la nationalité, l'honneur domestique, tout ce qui compose l'existence matérielle et sociale d'une nation, sont écrasés sous le char de la barbarie qui avance à grands pas ; tandis que les populations chrétiennes effrayées du sort qui les attend, se dispersent soit dans les forêts de la Thrace et de la Macédoine, soit dans les couvents du mont Athos ou sur la terre étrangère, lorsqu'enfin, avec la capitale menacée, l'existence de la race grecque semble tenir à un faible fil, un jeune homme à stature herculéenne, portant le front haut, et sur lequel on lisait déjà l'avenir, l'ambition et l'audace, aux allures dégagées, triste et soucieux, un jeune homme qui traîne ses jours à la cour d'Amurat en qualité d'otage, et sur la tête de qui est suspendue le cimenterre du maître ombrageux, semble appelé par la providence à ranimer la languissante nationalité grecque, et à faire revivre des sentiments depuis longtemps amollis dans l'inertie, et à associer par le cri de ses victoires et de sa puissante lutte, le souvenir de la catastrophe avec l'espoir de la résurrection.

Georges Castriote, prince d'une partie de l'Albanie supérieure, figure dans le drame de l'invasion, comme une de ces apparitions célestes auxquelles a recours le génie dramatique dans des circonstances critiques pour apporter à l'action une diversion qui ne serait point obtenue par des moyens ordinaires. Si l'on doit accorder le titre de génie à qui sait créer une nouvelle époque, et sait aussi la représenter, personne n'aura plus mérité cet honneur que Georges Castriote. Son nom rappelle des ver-

tas jusqu'alors ignorées. Sa voix réveille dans le cœur des chrétiens soumis au joug des sentiments généreux que la poésie exalte dans d'admirables accents. Il est l'architype du *pallicarisme* hellénique, le fondateur de cette espèce de chevalerie rustique, dont la foi consistait à ne prêter aucun serment de fidélité à l'oppresser, et qui n'éprouva aucun amour, sinon l'amour poussé jusqu'au fanatisme, de la liberté personnelle. Georges Castriote est le premier anneau de cette chaîne non interrompue de braves, qui, par la scintillation des armes éclairèrent de temps à autre l'obscurité de la tyrannie, et popularisèrent le sentiment de la résistance lorsque tout autour ne respire que l'avilissement et la prostration. Son courage qui tient vraiment du prodige, remue les âmes terrifiées par l'aspect des trophées barbares. Le bruit de ses premiers exploits, rassure les timides, et appelle sous la bannière de la croix des gens élevés dans la mollesse, n'ayant jamais vécu de la vie des camps. Sa réputation se répand au loin. Une nouvelle étincelle se communique de pays en pays, et arrive jusqu'à la dernière extrémité du territoire conquis; la fièvre de la vengeance et des représailles s'empare de quelques tribus montagnardes; le cri d'alarme résonne dans les districts alpestres. La femme même, le caractère féminin, subit la loi de la transformation sociale: lorsque la femme ne prend point part à la lutte contre l'usurpateur, elle accompagne de ses vœux et de ses exortations l'époux qui combat pour le foyer, pour la foi, pour l'indépendance. C'est ainsi que s'élève, dès les premiers jours de la conquête, cette barrière de séparation entre la race des dominateurs et celle des opprimés, séparation, qui, par décret divin, devra achever de s'ac-

complir soit par une séparation totale des deux races en deux corps divers et infusibles, soit par l'absorption de la race barbare au profit de la civilisation. Chose étrange! Sous les yeux d'Amurat, et de son terrible fils, devant lesquels l'Orient tremble, et le reste de la chrétienté pâlit, Castriote, ce jeune condottiere de l'Albanie, élève contre l'usurpation ce formidable mur de résistance qui conservera aux neveux les plus reculés, le souvenir de la valeur et du dévouement à la patrie.

Le dévouement à la patrie! Mais avant de continuer déterminons le sens de ce mot.

A l'époque où nous sommes, on peut bien dire que le mot *patrie*, est un mot d'une forme récente pour la plus grande partie de la nation grecque. Ce nom, si cher à l'Héllade païenne, fut pendant de longs siècles, privé de sens dans les écrits des ancêtres, oublié dans les scolies des érudits et dans les glossaires; il ne fut plus qu'un objet de luxe pour les rhétoriciens et pour les annalistes. Plus ce mot était fréquemment répété par les littérateurs, plus ils mettaient d'ostentation à le prononcer, moins le peuple en comprenait la signification: c'était une voix dans la solitude qui restait sans écho et sans réponse. Le terme *patrie*, dans l'acception qu'il a aujourd'hui, ne se naturalise dans le dictionnaire greco-moderne, ou du moins, il ne devient une parole consacrée par l'usage général, qu'avec la perte de ce que l'oligarchie littéraire de Constantinople est habituée d'appeler patrie, qu'avec la chute du trône, et la conquête ottomane. Par un singulier contraste, cette partie de la nation gagne, dans cette atroce loterie de la catastrophe, ce qui dans le passé fut l'exclusive propriété de l'autre partie. D'une

littérature oïseuse la patrie passe à une activité populaire, et cela par l'intervention de la conquête. La parole, qui gisait dans les livres stérile et inféconde, devient un sentiment, une vertu, elle enflamme le génie poétique, elle court dans toutes les veines de la nation, et elle crée une jeune littérature. Des régions impraticables où elle se trouvait, elle descend sur la terre, et elle s'identifie à jamais à la société populaire. Cette prodigieuse permutation, ce changement de destinée est dû en entier à l'action de la domination barbare.

L'histoire de ces jours de deuil a conservé le souvenir d'un fait, qui révèle la politique future de la conquête envers les peuples subjugués, et la divine consolation qui reste à ceux-ci. Lorsque les légions turques eurent fait l'assaut des bastions et entrèrent par le faubourg St. Germain dans l'intérieur de Constantinople, les habitants refoulés, et de plus en plus eernés par l'ennemi, se réfugièrent pêle-mêle et dans le plus grand désordre, dans le temple de Sainte Sophie, dont les portes furent aussitôt barricadées. En ce moment terrible, la foule qui se pressait dans les vestibules, dans le gynécée, dans la sacristie, dans toutes les parties de la basilique, entonna une prière: ce fut la prière des morts, la cérémonie funèbre de la monarchie d'Auguste et de l'ère byzantine. Mais la hache frappait à coups redoublés sur les portes de bronze, et aux coups de hache virent se joindre les coups des machines. Les barricades furent détruites, et les barbares se ruèrent dans l'intérieur du temple en jetant des cris de guerre; ils firent les habitants prisonniers; il les lièrent au hasard deux à deux sans distinction de sexe, de rang ni d'âge. Le sénateur, nous raconte avec

tristesse un témoin de ce drame, fut enchaîné avec le serviteur, le noble fut lié avec le plébéien, la vierge consacrée au seigneur avec le soldat, l'érudit avec l'ignorant, le riche avec le pauvre. La loi inexorable de l'égalité s'appliquait dans la maison de Dieu par le bras du prophète arabe. Quel singulier concours d'idées et de faits dans ce point critique de l'histoire grecque! Dans ce peuple affligé qui cherche un refuge dans Sainte Sophie, ne croirait-on pas voir la nation même, qui, abandonnée par les hommes, se réfugie sous la protection de la foi, remet ses dernières espérances dans l'aide de Dieu et de l'Église, et dépose ses vœux sous les ailes de la divine Sagesse, dans cet asyle, son symbole éternel? Et cette confusion de rangs et de fortunes dans ce classement des prisonniers, ne révèle-t-elle pas le suprême décret de la providence, qui veut abolir les castes de l'ancien régime, égaliser les bases sociales de la nation, aplanir les anomalies des privilèges, et ainsi fonder par le moyen du servage une nouvelle ère pour la Grèce, une ère d'égalité, d'indulgence réciproque, de coopération permanente et générale, une ère de liberté? C'est, au milieu de ces larmes de douleur que roulent de paupières aristocratiques et de paupières plébéiennes sur les mêmes chaînes, au milieu de ces soupirs confus qui s'élèvent des classes des courtisans et de la classe indigente, de la classe lettrée et de la classe illettrée, que s'achève le destin du monde ancien, et qu'on jette les bases monumentales de la Grèce moderne. En ce moment, le trône s'écroule avec son prestige; mais, lorsque le choc du trône ébranlé menace de renverser tout l'édifice; sous les voûtes de Sainte Sophie, en présence d'un peuple si pro-

fondément ému, l'image de la patrie se présente sous des formes lumineuses.

La chute de Constantinople change donc la signification de ce mot, comme elle change de même les conditions du pays conquis, et elle porte une révolution dans le sens moral des peuples. Au milieu des horreurs de la captivité, au milieu des massacres, des sacrilèges, des rapt, du feu; au milieu des dévastations de toute sorte, la nation assujétie* mais non vaincue, éprouve une secousse électrique, que les aspirations métaphysiques, et les tendances ascétiques et mystiques de l'existence antérieure ne lui avaient pas donné à sentir. Cette puissante commotion la conduit d'un monde abstrait sur un terrain positif. Avant de devenir une patrie grecque, une cité hellénique, la patrie byzantine devait se dépouiller de tout le faste dont l'avait chargé le moyen âge; elle devait descendre au dernier degré d'une simplicité rustique, abdiquer ses titres de naissance, d'ambition, et de vain savoir; elle devait devenir une solitude que le peuple élu viendrait ensuite consacrer. Or, c'est précisément dans la solitude et dans la grandeur de la catastrophe, que le peuple grec s'élève à des devoirs pratiques du patriotisme: c'est sur les ruines fumantes de sa maison qu'il découvre de nouveaux horizons d'énergie, c'est du milieu de ces ruines qu'il prend la lance et le bouclier de chevalier et part à la recherche d'une terre promise. Sous ce rapport, le spiritualisme chrétien, qui était retenu inactif dans les sphères dogmatiques, trouve une action libre dans la ferveur du martyr, et dans l'éclat des sentiments religieux, qui de jour en jour s'identifient avec les sentiments civiques. D'un autre côté, les destinées de

la nationalité, qui jusqu'alors avaient été complètement abandonnées à la discrétion de la cour et des chancelleries diplomatiques de l'État greco-romain, passent aux mains des chefs des communes, fondées ou conservées par le conquérant, aux mains des élus du peuple. — Voilà, en peu de mots, les vicissitudes de la patrie: Telle est, esquissée à grands traits, la transformation de la cité ancienne en cité moderne. Entre le patriotisme byzantin et le patriotisme néohellénique il existe la même différence qu'on peut facilement remarquer entre l'idéal et le réel, l'abstrait et le positif; entre Photius, le champion du dogme de la patrie, martyr de la constance dans la foi, et Karaïkakis, le champion du sol de la patrie, martyr de l'héroïsme national.

Georges Castriote est le premier qui leva le drapeau de ce remaniement religieux, social, et politique. A ce titre il mérita le nom d'Alexandre, que ses propres ennemis ne purent lui refuser: mais ce fut un Alexandre de l'épée, et sans Aristote. Ses contemporains Turcs, Grecs, et Italiens, restèrent émerveillés de la nouveauté de sa stratégie, de l'audace de ses manœuvres militaires, de la rapidité foudroyante de ses marches et de la variété inépuisable de ses stratagèmes qui secondaient ses projets. On parla de lui dans l'Orient comme d'un messager divin, envoyé par le ciel, pour chasser définitivement les barbares. Sa personne fut entourée du prestige du surnaturel, et le héros fut légué à la postérité sous la forme d'une fable embellie par toute la magnificence de l'imagination populaire. Cent légendes diverses racontent sa naissance mythologique, et interprètent l'influence des astres sur son berceau. Il descendait en ligne

directe de Totilas, et une épée flamboyante éclaira le ciel de l'Albanie jusqu'à Byzance, à peine fut-il dit à Jean, son père, prince de Croja, que la Providence lui avait donné un fils mâle. Il se trouva même des auteurs, qui dirent, que cet homme extraordinaire était venu au monde portant sur le bras droit un signe ayant la forme d'un cimenterre. Le fait est, que les récits et les chants populaires de l'Albanie, d'après lesquels furent coordonnés les premières notions historiques sur Castriote, jetèrent une teinte épique sur la personne du héros, sur sa force extraordinaire, sur ses faits d'armes, et sur la bravoure des capitaines qui sortirent de son école. Homère fut le panégyriste d'Achille. Les légendes de l'Asie et de l'Europe ont exalté la mémoire d'Alexandre. Les chants nationaux des Bretons racontèrent les faits du roi Arthur. Scanderbeg réveilla la muse dorique sur les sommets de l'Épire, de l'Étolie et de la Thessalie. — Mais le ciseau du sculpteur n'a pas encore taillé sur la pierre les formes athlétiques du premier champion de la révolution ! Un monument est pourtant dû à cette grande figure. Sera-t-il élevé dans la ville consacrée à Minerve ? . . . le sera-t-il dans une plus grande capitale ? Un prochain avenir en décidera.

La vie de ce héros fut en effet un brillant météore dans l'empyrée de l'ambition. Sa mort fut un deuil universel ; les populations en furent effrayées, elles tombèrent dans un profond découragement. Que deviendrait l'insurrection dont les principes ont été si heureux ? Quel serait désormais le mortel digne de se mettre à la tête du mouvement ? L'épée de Scanderbeg possédait des vertus surnaturelles qu'elle perdait dans les mains d'un autre. Sa

présence, et souvent son nom seul, suffisait pour mettre en fuite l'armée ennemie, pour répandre la terreur dans le divan. . . . Tant de victoires resteront donc sans effet ? . . . La Grèce, réveillée de sa léthargie, restera-t-elle avec la lance brisée au poing ?

Scanderbeg mourait, il est vrai, mais il laissait écrite sa dernière volonté dans le cœur des chefs : il laissait l'exemple de la concorde, de la valeur, de la persévérance ; il laissait la tradition d'une résistance triomphante de tout obstacle. Rien ne pouvait désormais effacer ce testament. Scanderbeg a appris aux chrétiens de l'Orient à mépriser l'étendard turc : il laissait pour héritage un système de réaction, que la situation topographique de certaines contrées grecques, calculée avec habileté, ne pouvait que développer dans la suite. En un mot, il a donné l'impulsion : sa mission est accomplie. Ce qui reste à faire sera fait par Dieu et par le peuple.

Sa tombe n'était pas encore fermée, que les monts Acrocerauniens, les chaînes de montagnes de l'Albanie inférieure, les défilés des Thermopyles, les gorges de l'Olympe et du Kissave, les crêtes du Maïne et de Xéromeros, les marais et les sommets du Valtos, et autres parties boisées et montagneuses de la conquête, se virent encombrées de bandes armées qui interceptèrent le passage des troupes, et harcelèrent les expéditions qui venaient prendre possession de ces contrées. Sur ces postes avancés de la révolution qui éclata plusieurs années plus tard, sur ces sites alpestres et impraticables, se faisaient entendre des accents belliqueux mêlés au bruit des armes. L'écho de la montagne portait de village en village jusque sous les murs de Stamboul, les insultes au croissant et au

faux prophète, avec des éloges lyriques de la vie libre des bois, de la douce satisfaction de voir ses jours s'écouler dans la sauvage autonomie du désert, loin de la présence détestée de l'oppresseur, et au sein d'une société de compagnons, dont chaque membre jurait sur l'évangile foi pour tous et liberté pour soi.

L'extrême allégresse des Turcs, pour la mort de Scanderbeg, ne fut donc pas de longue durée. L'ombre du preux guerrier protégeait encore les corps des insurgés; sa voix les poussait à la victoire. En effet, ils occupaient les points les plus importants de l'Épire et de l'Acarnanie; ils interceptaient le passage des armées, et non contents de les avoir fait reculer, souvent en pleine déroute, ils descendaient dans la plaine et exterminaient les colonies récemment établies. Ce fut dans cette situation critique, que le Divan, décidé à vaincre cette réaction qui le tourmentait, prit une de ces mesures dont les effets funestes ne se font sentir que dans un lointain avenir, et qui sont quelque fois la cause de la ruine d'un État.

Afin de se délivrer de cet embarras qui tenait en échec des forces considérables, et de diriger avec plus de succès sur d'autres points de l'empire l'armée occupée à tenir en respect les rebelles dans leur asyle inaccessible, peut-être encore dans l'intention perfide d'achever plus aisément la conquête, les premiers Sultans se décidèrent à négocier avec les chefs des bandes, et à accorder par leur entremise des privilèges et des franchises aux nombreuses compagnies de partisans qui encombraient les grands chemins. Ces privilèges devaient naturellement être conformes aux mœurs guerrières, aux habitudes er-

rantes et indisciplinées de la vie du banni, et à ces instincts récents d'indépendance, que la capitulation ne pouvait point détruire. Le pacte fut stipulé sur ces principes. Honneur à cette poignée de braves! Honte à cette formidable puissance, laquelle est parvenue à épouvanter un monde, mais non pas à dompter la résistance de quelques bandes d'indigènes!

C'est ainsi que les corps des révoltés furent légalement reconnus, et institués, sous le nom de *milices municipales*, ou de *gerdarmerie*, destinée au maintien de l'ordre dans les campagnes et dans les villes. Le capitaine de chaque corps organisé fut appelé *armatole*, c'est-à-dire guerrier, homme d'armes: les simples soldats conservèrent l'ancien nom de *pallicare*, nom que nous trouvons souvent cité dans la tactique byzantine, et qui équivaut à la signification primitive du terme français *gars* ou *garçon*. Le lieutenant du capitaine prit le nom de *protopallicare*, c'est-à-dire, le premier des braves.

Le premier capitaine, muni d'un diplôme du gouvernement turc, fut le capitaine du mont Agraffa dans l'Étolie. Outre l'autorité militaire, qu'il obtint par la capitulation, il eut aussi dans l'administration civile de cette communauté une des trois voix délibératives; les deux autres voix appartenaient à l'archevêque, et au Cadi. Bientôt après, à l'exemple des bandes du mont Agraffa, d'autres bandes de la Grèce continentale firent leur soumission. Et déjà nous voyons, quarante ans après la chute de Constantinople, l'Olympe ayant une milice nationale, pareille à celle d'Agraffa, et successivement après, d'autres contrées, telles que l'Épire, la Léviadie, l'Eubée, l'île de Crète et le Péloponèse. C'est ainsi que

les Grecs conservèrent une partie de liberté et de pouvoir politique. Ce sont eux qui fixaient et percevaient les impôts; ils jouissaient des *spailik* et des *timar*, qu'ils recevaient du gouvernement, quasi à titre d'investiture; enfin ils avaient, pourrait-on dire, la haute main sur la force armée au point que, selon une chronique du temps, les turcs qui se trouvaient dans les forteresses déjà occupées, ne pouvaient tirer un seul coup de canon sans le consentement préalable de la municipalité (*). Ces communes, restées sur les rochers légataires de l'indépendance de la patrie, semblent n'avoir défié tant de perils, que pour revendiquer, au terme marqué par la Providence, les droits des chrétiens sur ce territoire cher à la religion et à la liberté (**).

Dans le principe, la plupart des bandes séduites par les promesses libérales du divan firent leur soumission solennelle, *ἐπροσκύνησαν*, mot à mot: elles se prosternèrent; mais la politique mensongère du tyran, qui tendait à détruire chez le peuple tout sentiment de liberté, ne tarda pas à ouvrir les yeux aux plus perspicaces, et fit douter des faveurs déjà obtenues. Plusieurs capitaines rejetèrent les propositions avantageuses de Bajazet, de Selim et de Soliman: à leurs yeux dès que le pays de leur naissance serait tombé sous une domination reconnue, il n'y aurait plus de salut; et pourtant comment la religion chrétienne pouvait-elle se soutenir sous la pression de l'islamisme? D'autres capitaines sous l'influence des habitants qui s'étaient réfugiés sous la protection de leurs

(*) Pouqueville. Voy. en Grèce. T. V. p. 282.

(**) Voir le catalogue des familles d'armatoles dans: Tommaséo, *Canti Greci*, p. 359.

bandes, parlaient de s'expatrier. Nous voyons en effet, vers la fin du XV siècle et durant le XVI, des populations chrétiennes, composées de cent, souvent de mille familles, abandonner le sol de la patrie, et s'aventurer sur les mers à la recherche d'un sol hospitalier. Ce spectacle était des plus émouvants! (*) Les évêques, les prêtres, les maîtres de la tribu, les autorités militaires et civiles, suivaient l'émigration. Les émigrés emportaient avec eux les images tutélaires, souvent même les tables saintes des temples afin qu'elles ne fussent point, outragées par les infidèles. Les os des ancêtres étaient enlevés de leurs tombeaux, et lorsqu'on ne les brûlait point, on les plaçait, aux chants funèbres des femmes, qui assistaient à cette cérémonie, dans des urnes que les émigrés emportaient avec eux. De nombreuses émigrations eurent lieu de l'Épire dans les îles Ioniennes, où encore aujourd'hui on retrouve les noms de famille de ces émigrés. D'autres se dispersèrent dans les possessions de la République de Venise; grand nombre se rendit du Péloponèse à Gènes, et de là en Corse; d'autres enfin cherchèrent un refuge dans les États du Roi de Naples, à Reggio, dans les Calabres, en Sicile. Il y en eut aussi qui, plus aventureux, poussèrent leurs courses, à la recherche d'une patrie, jusqu'à travers l'Atlantique, et allèrent fonder une colonie à côté de celles que les fils d'Albion fondaient sur le nouveau continent. Chateaubriand, qui voyaga en Amérique dans les dernières années du siècle passé, rencontra ces arrière petits-fils des émigrés hellènes. Le vaste Océan, le temps, les instituti-

(*) Voir: *Storia della Chiesa Greca, in Napoli esistente* — et: *Histoire de la Colonie grecque en Corse*, par Stéphanopoli.

ons de la patrie qu'ils avaient adoptée, altèrent profondément les traces de leur origine. Mais néanmoins, ils prononçaient encore le nom Grec avec une émotion visible, et lorsqu'ils parlaient de leur frères qui étaient restés dans l'esclavage, leurs yeux se remplissaient de larmes.

Ceux des capitaines qui ne voulurent ni s'assujettir à la loi de la conquête, ni abandonner la terre natale, s'y maintinrent dans un état de permanente révolte, et repoussèrent toute ouverture flatteuse qui leur fut faite par le tyran. Ils formèrent une union fédérative; elle avait pour objet la défense réciproque des bandes et la protection des districts qui s'étaient placés sous leur protection. Dès ce moment, la profession de bandit, ou de *clephte*, personnifia la résistance armée, l'usage des armes contre l'usurpateur. Les rebelles pillaient donc et saccageaient le territoire militairement occupé par les Turcs; ils incendiaient les villages habités de récente date par les Turcs; ils dérobaient les troupeaux, les maisons, les propriétés des chrétiens, qui avaient fait leur soumission, et qui s'étant entendus jusqu'à un certain point avec les nouveaux maîtres, affectaient du dédain pour la vie errante, et se plaignaient des traitements violents des bandits. La colère des *clephtes* éclatait avec plus d'énergie encore sur les tribus albanaises ou grecques, qui avaient abjuré le christianisme, ou bien qui montraient, vu l'absence d'église et de prêtres, des tendances à l'apostasie. — De là vint la terrible renommée, qui pour de longs siècles, fut attachée au nom de *clephte* dans les contrées montueuses de la Grèce. Ce mot, dans la langue grecque signifie purement: *voleur, brigand, assassin*. Pourtant, vu les circonstances locales du pays, il per-

dit la signification défavorable qu'il avait dans son origine, et il finit par signifier le *patriote proscrit, le banni déprédateur*.

Nous avons esquissé l'origine historique du *clephtisme*, autant que les dimensions de ce cadre nous le permettaient. Qu'il nous soit permis à présent de faire quelques observations critiques sur l'importance et sur les usages de cette institution.

(La suite prochainement).

Du recrutement des chrétiens de la Turquie.

—ooo—

A propos de l'enrôlement des sujets non-musulmans dans l'armée turque, la *Gazette d'Augsbourg* donne les renseignements suivans:

« . . . A Constantinople les membres non-musulmans du Grand Conseil ont pris deux fois part à celles de ses réunions dans lesquelles il s'est agi de l'enrôlement des chrétiens et des Juifs dans l'armée. Des 16,000 hommes que les infidèles de toute classe ont à fournir, 3,000 doivent être appelés au service actif, le reste payera à la place du service personnel une contribution en argent fixée à 5,000 piastres par homme, et une fois payée. Seul le patriarche des Arméniens non-unis s'est élevé contre cette résolution. Dans un discours très énergique qu'il a prononcé, il a rappelé que tout soldat turc entrant dans l'armée, a devant lui une perspective, qu'il peut avancer, être décoré etc. Le hatt-houmayoum, a-t-il ajouté, a promis que l'enrôlement et le service des sujets chrétiens dans l'armée, seraient déterminés par des lois et des ré-

glements. Cela a-t-il eu lieu ? Le soldat chrétien, rangé sous le drapeau, connaîtra-t-il ses droits en même temps que ses devoirs ? On dit que l'allocution du patriarche a produit de l'impression. »

Qu'on nous permette ici quelques réflexions, dont une partie nous est inspirée par les délibérations du Grand Conseil de Constantinople, l'autre par les paroles du vénérable patriarche.

Quelle serait la raison pour laquelle l'autorité ottomane, tout en appelant 16,000 infidèles à faire partie de l'armée, n'en veut cependant en réalité que 3,000 ? et pourquoi frappe-t-elle les treize mille, dont elle ne paraît pas avoir besoin, de la contribution écrasante de cinq mille piastres par tête ?

Le gouvernement ottoman a-t-il besoin de 16,000 hommes ou de 3,000 seulement pour compléter son armée ?

Dans le premier cas, pourquoi ne prend-il pas tout le nombre fixé et réclamé par lui-même ?

Dans le second cas, pourquoi ne demande-t-il pas seulement 3,000 hommes, au lieu de 16,000 dont il rejette les 13,000, tout en les frappant de l'impôt énorme de 65,000,000 piastres, qui, selon toutes les probabilités, pesera annuellement sur les infidèles à l'avenir, s'il n'est pas augmenté ?

L'autorité turque ne se fie pas aux infidèles : on le voit. Or de deux choses l'une, ou elle a effectivement besoin de 16,000 d'entre eux pour compléter son armée, mais elle n'en prend que 3,000 dans l'intention d'enrôler des Ottomans avec les millions prélevés, ou ces millions serviront à quelque autre chose.

Nous plaignons le gouvernement turc qui, par les obligations contractées envers l'Europe par le hat-houmayoum, est forcé, ou de compléter son armée par des recrues, dans lesquelles il n'a pas confiance, ou d'écraser d'impôts les infidèles pour payer des fidèles !

Mais quel pourrait-être le nombre des familles qui auront le moyen de s'acquitter des 5,000 piastres exigées par le gouvernement turc à la place du soldat dont il ne veut pas ?

La Turquie se sert, dira-t-elle, de l'exemple de quelques États européens, qui demandent par an un contingent plus fort que celui dont ils ont besoin effectivement pour compléter leurs armées, et qui n'enrôlent que le nombre qu'il leur faut, en laissant dans leurs foyers les autres, prêts à se ranger sous les drapeaux au premier appel. Mais ces États, justes et prudents, ne mettent pas à contribution ces derniers, et ne ruinent pas leurs familles ; tout au contraire ils leur laissent pour tout le temps où les besoins de la patrie ne l'exigent pas, des bras utiles à l'agriculture et à l'industrie.

Voici notre opinion sur les propositions faites dans le Grand Conseil de Constantinople.

Quant au vénérable patriarche des Arméniens, il a exprimé des vérités incontestables.

Le service militaire est comme tout autre service un contrat entre celui qui sera servi et celui qui servira. Par ce contrat celui qui entre dans l'armée, s'engage à remplir les devoirs les plus difficiles et les plus dangereux. Il s'oblige non-seulement à sacrifier son repos, à être prêt à tout moment à quitter famille et amis, à parcourir les monts, les forêts, les mers, à se soumettre à des lois et à des réglemens spéciaux, dont la rigueur est connue, mais encore à sacrifier sans hésiter sa vie même sur l'autel de la patrie, d'après les ordres de celui qu'il doit servir.

Mais de l'autre côté celui qui doit être servi, le gouvernement, s'oblige à solder, à nourrir, à vêtir, à armer celui qui va le servir comme soldat, à le soigner dans ses maladies, à récompenser ses services, à l'avancer, d'après sa capacité et son ancienneté, à le décorer, s'il s'en montre digne, à avoir soin de son existence. Quand par des accidens de guerre ou autres, ou à cause de l'âge, il ne peut plus remplir ses engagements, le gouvernement prend encore sur lui d'avoir soin de la famille de celui qui, après l'avoir servi fidèlement, honorablement, a versé son sang sur le champ de bataille, ou qui a passé à une meilleure vie après un temps de service déterminé.

Les gouvernemens prennent ces engagements par des lois et des réglemens administratifs.

Le gouvernement ottoman a reconnu par le hatt-houmayoum qu'en donnant une place dans son armée à un élément nouveau, il devait aussi faire de nouvelles lois, de nouveaux réglemens spéciaux pour cet élément. Il doit avoir senti, que les lois et les réglemens existans pour les musulmans qui seuls l'ont servi jusqu'à présent, ne sauraient être appliqués à ses nouveaux serviteurs militaires, les infidèles, soit chrétiens soit israélites ou autres.

Mais ces lois, ces réglemens n'ont pas été promulgués jusqu'à présent. — Le respectable patriarche l'a dit; malgré cela le gouvernement turc est décidé à enrôler sous ses drapeaux les chrétiens ses sujets. Dès lors il est hors de doute qu'il les obligera à se conformer aux lois et réglemens en vigueur dans son armée, qu'ils soient ou non conformes à leur religion, à leurs mœurs, à leurs habitudes. Mais ces chrétiens, ces israélites etc, ces infidèles en un mot, qui entreront dans l'armée turque, jouiront-ils aussi des avantages auxquels ont droit d'après ces lois et réglemens, les fidèles, les musulmans, qui en attendant seront les camarades des infidèles, des non-musulmans ?

Les chrétiens, par exemple, seront-ils promus comme les Turcs aux grades de sous-officier, d'officier, d'officier supérieur ou général ? Seront-ils décorés comme les Turcs ? Leur confiera-t-on le commandement de bataillons, de régimens, de brigades, de divisions ? Leur avenir, celui de leurs familles, sera-t-il assuré ?

Nous ne pouvons nous prononcer que pour la négative, et tout homme impartial sera de notre avis, nous en sommes sûr. Nous exprimons notre conviction, non-seulement parceque le vénérable patriarche des Arméniens a dit explicitement, que le soldat turc a un avenir, dont le chrétien, faute de lois et de réglemens est privé, mais aussi parce que nous trouvons qu'il est tout naturel, que tant qu'il n'y aura pas de lois et des réglemens qui les obligent, les chefs Turcs n'aient de la préférence que pour leurs coreligionnaires, qu'ils ne fassent avancer que ces derniers, que ce ne sera qu'à eux qu'ils ouvriront la carrière, malgré les peines que se donnera peut-être

le Sultan dans sa justice et dans sa bienveillance, pour introduire et conserver l'égalité parmi tout ce qui est soumis à son sceptre, et parmi tous ceux qui le servent, de quelque religion qu'ils soient.

Il résulte de tout ce que nous avons dit, que, jusqu'à ce qu'en Turquie il y ait des lois et des réglemens pour les militaires non-musulmans, il y aura une armée composée d'hommes, qui serviront, il est vrai, l'un à côté de l'autre, mais dont une partie sera légalement assujétie aux lois et réglemens rédigés expressément pour elle, tandis que l'autre n'obéira qu'au droit du plus fort; dont les uns auront droit aux promotions, aux décorations, aux honneurs de toute espèce, tandis que les autres ne l'auront pas. Pour ces derniers, il n'y aura d'autres lois et d'autres réglemens que ceux existant, et qui, faits uniquement pour les soldats musulmans, leur seront imposés arbitrairement, mais seulement pour tout ce qui touche les exigences du service.

Une armée ainsi composée peut-elle exister ? Oui, en supposant que tous les Turcs, chefs de l'armée, seront justes, qu'ils n'exigeront du soldat chrétien que ce qu'ils exigeront du soldat turc. Mais une telle supposition est absurde; pour nous, comme pour tous, il est évident, que malgré les efforts que pourra tenter un chef impartial, il sera à la fin forcé de céder à la volonté de la masse, et par conséquent, les chrétiens enrôlés dans les corps de troupes turques, seront de fait, non les camarades des musulmans, mais bien leurs domestiques, leurs esclaves, leurs... notre plume se refuse à retracer tout ce que nous avons entendu dire à ceux qui ont servi avec les troupes ottomanes, tout en ne faisant pas partie de l'armée turque.

Mais admettons que les lois et les réglemens promis par le hatt-houmayoum et réclamés par le vénérable patriarche arménien aient été promulgués, qu'ils fixent le mode d'admission des sujets chrétiens, déterminent les conditions sous lesquelles ils doivent servir, établissent une égalité parfaite entre eux et les musulmans, et empêchent surtout ces derniers de convertir par force

à l'islamisme leurs camarades chrétiens ou israélites. Ces lois et ces réglemens seront certainement différens de ceux qui existent pour les musulmans; car il est hors de doute, que si leurs dispositions pouvaient être appliquées aux chrétiens, le Sultan n'en aurait pas promis de nouveaux pour ses militaires infidèles.

Supposons ces lois et ces réglemens dictés par la justice la plus stricte, et garantissant autant que possible les infidèles; admettons dans les chefs la bonne disposition; et le pouvoir de les mettre à exécution; supposons que les soldats musulmans considéreront les chrétiens comme des frères; tout en croyant à toutes ces choses incroyables, il nous reste à résoudre la question: si le service est possible dans des corps de troupes composés de deux élémens dont chacun sera soumis à des lois, à des réglemens spéciaux: mais si au lieu de deux élémens il y en a trois, tures, chrétiens, israélites? Alors il y aura dans le même corps trois lois, trois réglemens différens, c'est-à-dire que le total d'un régiment, d'un bataillon, d'une compagnie, d'un détachement, sera soumis à trois dispositions différentes d'après la religion de chacun.

Nous osons adresser aux officiers ottomans qui ont fait leurs études dans les écoles militaires de l'Europe, la prière de déclarer si un tel état de choses peut exister dans une armée: qu'ils veuillent bien dire eux-mêmes, quelles en seront les conséquences?

Nous avons supposé des chefs de corps justes, impartiaux envers leurs subordonnés quelque religion qu'ils professent. Mais les chefs tures seront-ils tels?

Nous avons supposé que le soldat musulman considérera comme un frère le soldat chrétien ou juif. Mais le fera-t-il, lui qui est habitué à mépriser l'infidèle, à tolérer son existence, comme il tolère celle du chien?

Nous avons supposé l'existence de lois, de réglemens très équitables. Le seront-ils? Les soldats chrétiens auront-ils les mêmes droits que les Tures? On nous dit, que le texte turc du hat contient dans l'article qui concerne les droits des sujets non-musulmans du Sultan aux emplois publics, une phrase par laquelle on pourrait

comprendre qu'il ne s'agit que de certaines places subalternes, que les non-musulmans pourraient occuper. Serait-il vrai? Nous ne le croyons pas, car alors nous aurions le droit de supposer, que par les lois et réglemens militaires, qui auraient du être publiés en exécution du hat, il serait possible de présumer, que les chrétiens enrôlés dans l'armée ne pourront parvenir qu'au grade de sous-officier soit même de lieutenant, comme font les Anglais aux Indes, où, dans les régimens de cipayes, les soldats, les sous-officiers, les lieutenans sont Indiens, et ne peuvent jamais occuper un grade supérieur. Mais une semblable distinction peut-elle exister entre les Turcs et les sujets chrétiens du Sultan servant ensemble, quand il est de toute notoriété, que les derniers possèdent l'intelligence, les lumières, les connaissances qui manquent aux premiers? Quant à nous, nous ne croyons pas qu'une phrase aussi élastique existe dans le hat-houmayoum, et par conséquent il nous répugne de croire aux conséquences désavantageuses qui en résulteraient pour les chrétiens de l'armée ottomane.

Mais que faire, si, comme nous l'avons dit, il est impossible de faire servir dans les corps de troupes turques, les musulmans, les chrétiens, les juifs avec ou sans des réglemens particuliers?

Une chose seule nous semble praticable: former des corps composés exclusivement de chrétiens et laisser les musulmans comme ils sont. Les divers corps se trouvant ainsi composés d'élémens homogènes, il sera facile d'y introduire des lois et des réglemens uniformes. Alors seulement le Sultan pourra trouver des serviteurs loyaux dans ses sujets non-musulmans. En effet, le chrétien verra s'ouvrir devant lui la carrière des armes, grande et belle cette fois; sûr désormais d'arriver à tous les grades, à toutes les distinctions, il remplira avec honneur, avec satisfaction même, les devoirs que lui imposera sa nouvelle condition; rassuré sur sa religion, son bien le plus cher, qu'aurait mise à chaque instant en péril un contact journalier avec le soldat musulman, il voudra prouver à ceux dont le hat-houmayoum l'aura fait l'égal,

que lui aussi, tout *infidèle* qu'il est, il peut servir le Sultan avec gloire, avec dévouement; libre enfin il développera toutes les nobles qualités dont la nature l'a doué. Mais nous ne voulons pas trancher la question relative aux sujets non-musulmans du Sultan et à leur organisation militaire. Loin de nous une telle prétention, nous n'avons fait qu'émettre quelques idées qui nous paraissent justes; puissent-elles porter des fruits!

Ce qui nous paraît certain c'est, que si la Porte organise des corps de troupes chrétiennes, complètement en dehors des Turcs, elle y trouvera de la reconnaissance, et en même temps les avantages d'une véritable armée, brave, obéissante, intelligente, instruite. Ce n'est que par ce procédé qu'elle pourra attirer sous ses drapeaux les chrétiens habitans de son territoire. Peut-être aussi des officiers instruits et expérimentés, qui pourront être très utiles au Sultan, quitteront-ils le royaume grec pour parcourir une carrière plus vaste que celle que le petit État de la Grèce peut leur offrir.

Nous ne finirons pas sans ajouter que tous les chrétiens de l'Orient s'unissent dans un sentiment de reconnaissance envers le respectable, le vénérable patriarche des Arméniens non-unis, qui seul a élevé la voix en leur faveur devant de Grand Conseil de Constantinople.

E.

ERRATA.

Dans le numéro précédent, à la page 278, la dix-septième ligne est incomplète; elle doit être restituée ainsi: *dix ports du continent etc.*

A la page 279, lig. 7, remplacez le chiffre 25,617, par celui de 27,430.

M. RENERI.